

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

INS/32/1585

I.2 Type d'opérateur

- Opérateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

Société Agricole Longueville Fosset-Bio
Rue des Longs Prés, 69
6680 Sainte-Ode (Herbaimont)
BE0842950883

Site contrôlé

Longueville Fosset-Bio Soc. Agr.
Rue du Pont de Fosset, 27
6680 Ste-Ode
BE 0842 950 883

I.4 Organisme de contrôle



I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

* Production

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
 - + production biologique, sauf durant la période de conversion
 - + production durant la période de conversion
 - + production biologique avec une production non biologique
- (B) Animaux et produits animaux non transformés
 - + production biologique, sauf durant la période de conversion

II.1 Répertoire des produits

Bovins viandeux	Biologique
Prairies permanentes (22,15 ha)	Biologique
Prairies temporaires (8,86 ha)	Biologique
Épeautre d'hiver (5,21 ha)	En conversion
Prairies permanentes (1,94 ha)	Non Biologique
Orge d'hiver (1,60 ha)	Non Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

05/01/2023 - Herstal
Certification & Organic Operation
Manager
Arne Leclercq



I.8 Validité

Certificat valide du 07/12/2022 au 31/03/2024